



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crédit

Question écrite n° 20821

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le taux de crédit pratiqué par certaines banques. Dans le cadre d'opérations commerciales d'envergure, certains établissements bancaires décident d'octroyer des prêts à la consommation à un taux attractif, en mettant en avant dans leur publicité le taux nominal hors frais de dossier. Or, le client devra rembourser le capital majoré des intérêts calculés selon un taux effectif global beaucoup plus important que celui promis par la publicité. Par conséquent, il lui demande des précisions sur les intentions du Gouvernement en cette matière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20821

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2003, page 5066